

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/104 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2013/80</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 82 (8 pouvoirs)

POUR : 82 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit décembre deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 09/12/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCCART ; Pascal GENTY ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Eric HAULIN ; Philippe HENRY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Bernard WISNIEWSKI ; Damien ZANDER.

Représentés : Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Jean-Michel DELAHAUT ; Madame Patricia BRISSOT donne pouvoir de vote à M. Jean-Claude ETIENNE ; Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Claude ANCELME ; Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Ghislaine JACQUET ; Madame Marie-Hélène DEVER donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; Madame Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PETITJEAN ; Monsieur Jean-Marc LAMPSON donne pouvoir de vote à M. Bernard GIRONDELOT.

OBJET : ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Vu l'état transmis par Monsieur le trésorier du Chesne ;

Monsieur le Président explique que la trésorerie est chargée par délégation de recouvrer les créances de la collectivité non payées et qu'à ce titre, les agents du trésor sont missionnés pour lancer les procédures nécessaires à l'encontre des personnes ou sociétés concernées ;

Cependant, le Président énonce que certaines circonstances sont de nature à contraindre la collectivité à utiliser une règle particulière destinée à admettre des sommes en non-valeur. Cette procédure d'admission en non-valeur correspond à une régularisation de la comptabilité intercommunale en inscrivant les sommes dans un article « Pertes sur créances irrécouvrables »

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir admettre en non-valeur les sommes ci – après désignées :

.../...

Nom / Motif	Montant en €
ARDENNES SERVICES décédé et demande renseignement négative	147,67
FOULON GERARD . Cloture insuffisance actif sur RJJ	79,90
2N ARCHITECTURE . Cloture insuffisance actif sur RJJ	32,00
AUBERGE DU PIED DES MONTS Cloture insuffisance actif sur RJJ	51,50
AUBERGE DU PIEDS DES MONTS Cloture insuffisance actif sur RJJ	252,00
DAVY THIERRY . certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	140,00
FLANCOURT DANIEL . npai et demande renseign. Négative	38,00
FOULON GERARD . Cloture insuffisance actif sur RJJ	15,90
PLAQUELEC certificat d'irrecouvrabilité	185,00
RAILLOT CHRISTOPHE . Cloture insuffisance actif sur RJJ	749,50
SARL HAISO . Cloture insuffisance actif sur RJJ	64,00
SARL JM AIME TOULOUZE Cloture insuffisance actif sur RJJ	96,00
Total	1 851,47

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

